

**Arrêté temporaire de circulation**  
**Circulation interdite**

**RUE SAINT-GILLES (BEAUPREAU)**

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,  
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,  
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,  
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,  
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,  
VU la demande par laquelle **SJ COUVERTURE demeurant 35 rue des Mauges 49450 LA RENAUDIÈRE** représentée par **Monsieur Julien SEGUINEAU** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public,

**CONSIDÉRANT** que des travaux **de modification des ouvertures en toiture** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 19/05/2026 au 22/05/2026 RUE SAINT-GILLES (BEAUPREAU)

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

À compter du 19/05/2026 et jusqu'au 22/05/2026, la circulation des véhicules est interdite de 08 h 00 à 17 h 00 RUE SAINT-GILLES, de la PLACE DU MARECHAL LECLERC jusqu'à la RUE NOTRE DAME.

**ARTICLE 2**

À compter du 19/05/2026 et jusqu'au 22/05/2026, une déviation est mise en place de 08 h 00 à 17 h 00 pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : RUE DU MAL FOCH et RUE NOTRE DAME.

**ARTICLE 3 - SIGNALISATION**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SJ COUVERTURE.

**ARTICLE 4 - CHARGES D'EXECUTION**

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 30 avril 2026  
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Régis LEBRUN

**DIFFUSION:**

- SJ COUVERTURE
- HDV
- Mairie Beaupréau

**ANNEXES:**

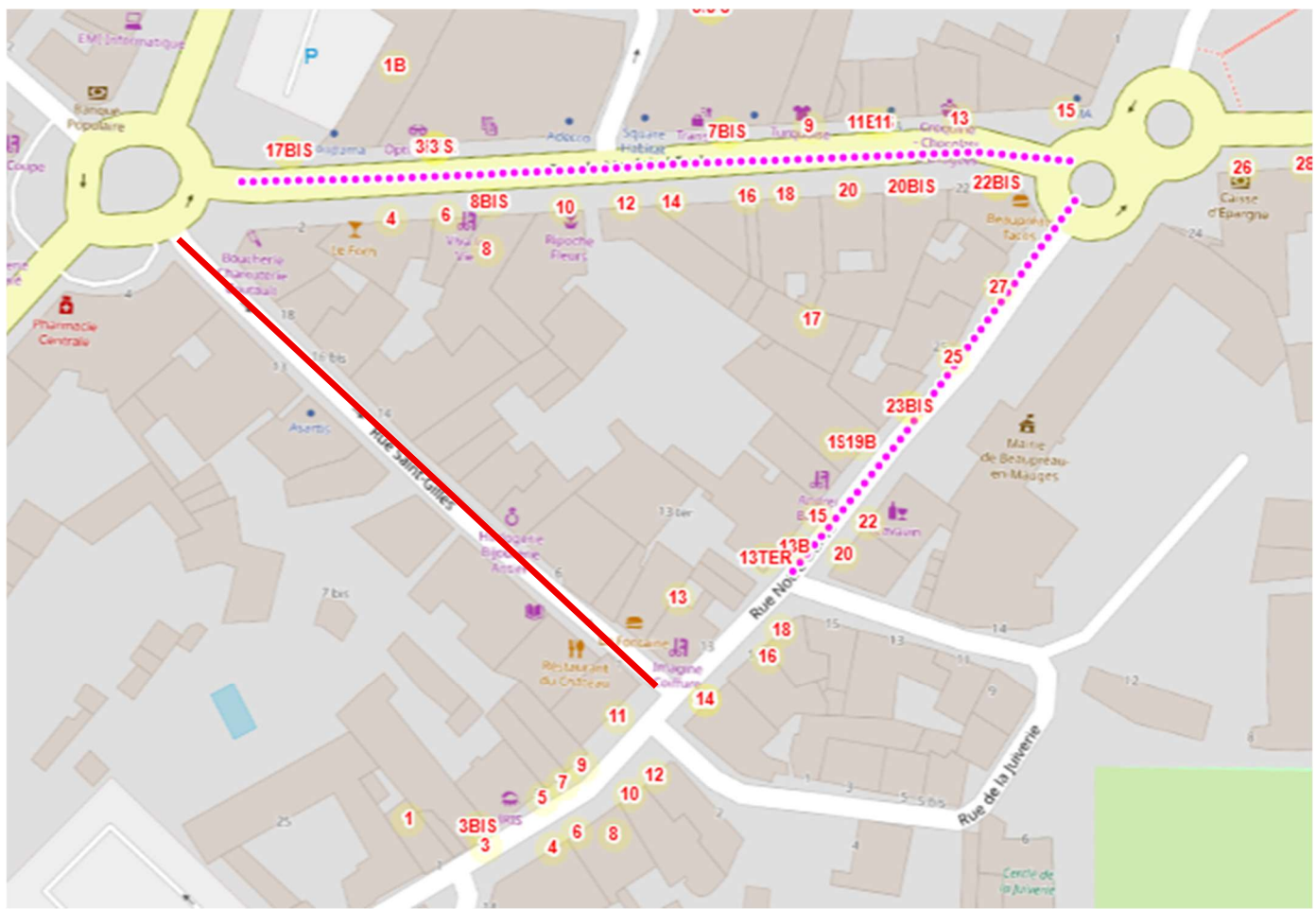
plan

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



ARRETE DE VOIRIE - PLAN DE SITUATION – Rue Saint Gilles, Beupréau – du 19/05 au 22/05/2026 –BEAUPREAU-EN-MAUGES



- Route barrée
- - - Déviation